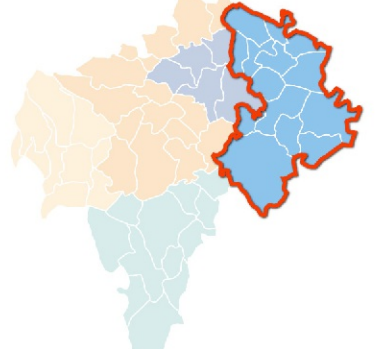




Saint-flour
COMMUNAUTÉ



PLUi
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



Plan de secteur Est



3.1.2

REGLEMENT

GRAPHIQUE

Clavières - Planche Nord

Jullet 2024

Echelle 1:6 250

PRESCRIPTION : Délibération du Conseil Communautaire du 12/12/2015 et du 09/10/2018

ARRET : Délibération du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 09/07/2024



CAMPUS



CARRIÈRES DÉVELOPPEMENT



CARRIÈRES DÉVELOPPEMENT



CARRIÈRES DÉVELOPPEMENT



CARRIÈRES DÉVELOPPEMENT

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques

Uib - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes

Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages

Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages

Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif

Ut - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs

Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Uyf - Secteur de la zone urbaine Uy à vocation d'activités forestières

1AUC - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat

2AUC - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat

2AUCe - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif

2AUL - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités touristiques et de loisirs

1AULy - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques

1AULyf - Secteur de la zone à urbaniser 1AULy à vocation d'activités forestières

2AUL - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques

A - Zone agricole

Al - Zone agricole soumise à la loi Littoral

Av - Secteur de la zone agricole soumis à la loi Littoral à vocation d'activités économiques isolées

N - Zone naturelle et forestière

Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées

Ni - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral

Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral

Nli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités de loisirs

Nli - Secteur de la zone naturelle soumis à la loi Littoral à vocation d'activités touristiques

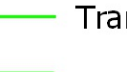
Neol - Zone naturelle à vocation de parc éolien

Dispositions particulières

 Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)

 Cours d'eau et ripisylvies à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)

 Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)

 Trame bocagère à préserver (articles L.151-19 et L. 151-23 du CU)

 Bosquets à préserver (articles L.151-19 et L.151-23 du CU)

 Bande littorale de 100 mètres (article L.121-16 du CU)

 Espaces boisés classés identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la

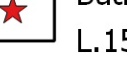
 Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)

 Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)

 Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)

 Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)

 Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)

 Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

 Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité

 Périmètre de réciprocité

0 300 600 m

The main map displays a detailed land use plan for the Clavières sector. It features various colored zones corresponding to the legend: urban areas (Ua, Uib, Uc, Uav, Ue, Ut, Uy, Uyf), agricultural areas (A, Al, Av), and natural/forest areas (N, Ny, Ni, Np, Nli). The map also shows geographical features like rivers (Riou du Sers, Lissar, Lissar et Fangue, etc.), roads, and specific locations (e.g., Les Combals, Les Chartrats, Les Bronchi, etc.). A scale bar at the bottom left indicates distances up to 600 meters. A north arrow is located in the top left corner of the map area.